



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **28 mai 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-huit** du mois de **mai** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 mai 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric – M. CHAUVEAU Benoit - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric – Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Anne-Marie COQUERY - M. Christophe GUIGNEMENT - M. Xavier COLONEL – Mme Christine GUIBLIN – M. Denis REBY - M. Anthony GUIMARD – M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJILAT - M. Michel VENEAU – Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET – M. MURAT Sébastien – M. Gervais MARS - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Isabelle RAMEAU – Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT

**Membres excusés** : Mme Carole TABBAGH-GRUAU – M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Thierry BEAUVAIS

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Stéphane LAFRANCHISE en remplacement de Mme Béatrice LAMOUREUX  
Mme Virginie POT en remplacement de M. DELLAMAGGIORE Eric

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Bruno HERNANDO à M. Yannis BONNET  
Mme Christel SOULOY à M. Christophe GUIGNEMENT  
Mme Caroline FREGEAI à M. Raymond VANDARD  
Mme Isabelle DENIS à M. Hicham BOUJILAT  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Françoise ROUSSEL** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

### Commissions permanentes - Rectification et composition

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Communautaire a par délibération du 7 mai dernier décidé de créer les commissions suivantes :

- Communication
- Optimisation des ressources (Finances, Ressources Humaines, Bâtiments, Informatique, mutualisation)
- Développement économique
- Développement touristique (dont attractivité résidentielle)
- Aménagement du territoire (Mobilité, attractivité médicale, habitat, gens du voyage, Scot-AEC...)
- Services à l'environnement (Prévention, collecte et traitement des déchets, Rivières, Spanc, Education à l'environnement)
- Services à la population (Petite enfance, Chantier d'insertion, Réseau des piscines, réseau des médiathèques, restauration collective, Ecole de musique, Centres sociaux...)

Ces commissions composées de 20 membres au maximum, dont le Président de la Communauté de Communes membre de droit ont pour la plupart d'entre elles été composées lors du conseil.

Depuis, certains conseillers ont exprimé leur souhait d'intégrer certaines d'entre elles portant leur nombre à plus de 20.

Aussi, je vous propose de limiter leur composition à 25, le Président de Cœur de Loire étant de plus membre de droit (26 membres au total)

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de limiter la composition à 26 membres, Président inclus ;
- **ARRETE** la composition de chaque commission comme indiquée dans les tableaux ci-joints.

Nombre de conseillers : 53  
Présents : 44  
Pouvoirs : 6  
Votants : 50  
Pour : 50  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITE

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Françoise ROUSSEL, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 058-200067916-20260528-2026\_28\_05\_16-DE

